



# FORMATIONS

DES FORMATIONS DE QUALITÉ A  
DESTINATION DES AGRICULTEURS

AUTOMNE - PRINTEMPS  
2021 - 2022



**Qualiopi**  
processus certifié



**vivea**  
Fonds pour  
la Formation  
des Entrepreneurs  
du Vivant

NUMÉRO D'ACTIVITÉ FORMATION N°72640356964



# INFOS PRATIQUES

## Modalités d'accès et coût de la formation

Les frais pédagogiques de chaque formation sont pris en charge par le fonds VIVEA pour les chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs ou cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA.

Les personnes en cours d'installation peuvent aussi bénéficier de la prise en charge de la formation par le fonds de formation VIVEA si celle-ci figure sur le plan de formation. Il faudra fournir un dossier administratif constitué avec le « Point Accueil Installation » en amont de la formation visée.

Les personnes qui ne sont pas affiliées à la MSA peuvent suivre les formations proposées par l'UPF mais devront s'acquitter des frais pédagogiques.

Les adhérents UPF 64 peuvent inscrire leurs salariés sous condition (place disponible, demande de prise en charge & suivi administratif) : se renseigner auprès du responsable de stage pour connaître les modalités.

Les frais d'inscription s'élèvent à 18 € TTC par jour de formation et sont à régler à l'inscription. Le repas est pris en compte dans ces frais.

Concernant l'accessibilité des formations aux personnes à mobilité réduite, merci de nous contacter au 05 59 30 80 56.

## Les frais d'inscription s'élèvent à 18 € TTC par jour de formation

### Crédit d'impôt

Pour les exploitations au régimes du bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts calculé sur la base du SMIC dans la limite de 40 heures par an.

### Service de remplacement

Afin de permettre aux contributeurs de VIVEA de se faire remplacer sur leur exploitation pendant qu'ils sont en formation, une convention a été signée entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

### Démarche Qualité

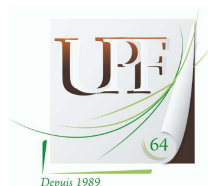
L'UPF est engagée depuis 2016 dans une démarche qualité formation certifiée par l'organisme externe SGS. Cette démarche assure une qualité de service dans les domaines de l'analyse des besoins, du recrutement des stagiaires, de la pédagogie, de l'évaluation et de l'administration des formations. L'UPF 64 est donc certifiée sur la base du référentiel national QUALIOPi et QUALICERT.

### Vos besoins

Si vous avez des besoins en formation qui ne font pas partie du catalogue, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions construire ensemble un parcours de formation adapté à votre demande.

Si vous souhaitez plus d'informations par rapport aux formations proposées, nous pouvons vous transmettre un programme détaillé pour chaque formation.

Si les dates ou les lieux ne vous conviennent pas, contactez-nous pour que nous trouvions une solution ensemble.



# GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE

## Gérer les risques sanitaires en transformation laitière avec le GBPH européen (formation initiale)

**Objectif** : Construire son plan de maîtrise sanitaire (PMS)

**Prérequis** : travailler dans un atelier de transformation laitière

**Contenu** :

1er jour : Les 4 germes pathogènes : origines et moyens de lutte, analyse des risques dans le process de fabrication, le dispositif filière départemental.

2ème jour : intervention DDPP, rédaction du guide

Pau :  
8 & 15 / 09 / 2021

Ostabat :  
16 & 21 / 10 / 2021

Oloron :  
14 & 21 / 10 / 2021

( 14 heures; 2 jours )

**INTERVENANTS** :

Techniciens  
des structures  
fermières du  
département

Responsable  
de stage:  
Gaétan MARSY  
06 46 40 51 76

## Gérer les risques sanitaires en transformation laitière avec le GBPH européen (mise à jour)

**Objectif** : Mettre à jour son plan de maîtrise sanitaire

**Prérequis** : avoir déjà suivi la formation GBPH initiale (ci-dessus)

**Contenu** :

Mise à jour sur les évolutions du nouveau guide : risques chimiques, risques physiques, traçabilité, rappel sur les 4 germes pathogènes.

Formation de mise à jour obligatoire pour toutes les exploitations fromagères

Oloron :  
30 / 09 / 2021

Louvie-Juzon :  
1er / 10 / 2021

Mauléon : 11 / 10 / 2021

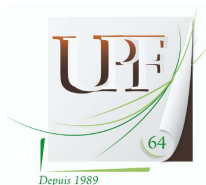
Ostabat : 12 / 10 / 2021

( 7 heures; 1 jour )

**INTERVENANTS**:

Techniciens  
des structures  
fermières du  
département

Responsable  
de stage:  
Gaétan MARSY  
06 46 40 51 76



# TRANSFORMATION FERMIÈRE

## Fabrication des fromages à pâte pressée non cuite

### Objectif :

Acquérir les bases théoriques et pratiques de la fabrication et de l'affinage des PPNC pour obtenir un produit de qualité.

à Oloron  
2 & 3 novembre

intervenant &  
responsable de

### Contenu :

2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: fabrication de la tomme au chaudron au lait de vache et de chèvre.  
+ 1 RDV individuel sur la ferme

2021  
(14 heures +  
1 rdv individuel)

stage:  
Gaëtan Marsy  
(UPF 64)

## Fabrication des fromages lactiques

**Objectif :** Acquérir les bases théoriques et pratiques sur la fabrication des fromages lactiques

### Contenu :

2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: les paramètres de la fabrication et de l'affinage des fromages lactiques (crottins, faisselles, fromage blanc, ...)  
+ 1 RDV individuel sur la ferme

à Oloron  
1 & 19 Janvier 2022

INTERVENANT &  
responsable de

(14 heures

+

1 rdv individuel)

stage : Gaëtan

MARSY

06 46 50 41 76

## Fabrication des crèmes glacées

**Objectif :** Connaître les bases de la fabrication des glaces à la ferme

**Pré-requis :** aucun

**Contenu :** Raisonner le choix du matériel et l'investissement

Construire ses recettes et conduire un process de fabrication

2 jours  
à Saint Palais  
hiver 2021-22

(14h )

INTERVENANTS :

Xavier RECONDO  
(formateur  
lycée Errecart)

Responsable de  
stage :

Gaëtan MARSY  
06 46 50 41 76

## Valorisation de la viande de chevreau/agneau en direct

**Objectif :** Etre capable de valoriser une carcasse de chevreau/agneau en viande fraîche, colis ou produits transformés S'approprier les éléments de langage pour la vente d'un produit "sensible".

### Contenu :

Organisation locale et débouchés de la filière viande de chevreau/agneau. Les étapes de la vente de viande de chevreau/agneau, la transformation de la viande de chevreau/agneau : mise en pratique en atelier.

Connaître les éléments de langage pour parler d'un produit "sensible"

décembre

2021

lieu

à définir

en fonction des

inscrits

(14h ; 2 jours)



# COMMERCIALISATION & ENVIRONNEMENT

## Créer un site internet dédié à sa ferme

<b>Objectif :</b> Etre capable de créer son site Internet grâce à des outils simples.	décembre 2021	INTERVENANTE & responsable de
<b>Contenu :</b> Mise en pratique sur un cas concret, sur ordinateur à l'aide d'un logiciel libre	lieu à définir (7heures, 1 jour)	stage: Roxane CASTEIGNAU

## Bureautique: initiation Excel OU Word

<b>Objectif :</b> Etre capable d'enregistrer les informations réglementaires (registre d'identification par ex) dans un tableur et de le mettre à jour en autonomie OU savoir rédiger une lettre pour annoncer ses augmentations de prix	Lieu & date en fonction de la demande (à partir de 2 producteurs) ( 7h ; 1 jour )	INTERVENANTE & responsable de stage : Marie BEUGNOT
<b>Pré-requis :</b> disposer d'un ordinateur et d'un pack Office ou libre office		
<b>Contenu :</b> Exercices pratiques et réalisation de documents types pour son élevage		

## Concevoir l'étiquette de son produit : aspect réglementaire & conception graphique

<b>Objectif :</b> Etre capable de créer une étiquette aux normes réglementaires Etre capable de concevoir la maquette graphique de l'étiquette sur un logiciel adapté	1 jour à Oloron 8 /10/2021 (7 heures)	intervenants: Roxane CASTEIGNAU & Gaétan MARSY responsable de stage : Gaétan MARSY, 06 46 40 51 76
<b>Pré-requis :</b> aucun		
<b>Contenu :</b> Matin : la réglementation en matière d'étiquetage : mentions obligatoires. L'étiquetage nutritionnel. Après-midi : Prise en main de l'outil gratuit « Canva » pour réaliser le graphisme de ses propres étiquettes		

## HVE : estimer la performance environnementale de sa ferme et gérer un audit de conformité

<b>Objectif :</b> Etre capable d'estimer la performance environnementale de mon exploitation au regard des indicateurs HVE. Etre capable de gérer sur un audit ou contrôle environnemental sur ma ferme	2 sessions : 10 & 17 janvier (complet) ET 7 & 14 février 2022 (14 heures + 1 RDV individuel)	INTERVENANTS : Marie BEUGNOT & Michel BONNEMASOU responsable de stage: Marie BEUGNOT
<b>Pré-requis :</b> avoir une surface agricole		
<b>Contenu :</b> Présentation des 3 niveaux de certification environnementale. Appropriation des 4 indicateurs HVE pour pouvoir analyser sa ferme Préparation d'un audit environnemental sur sa ferme ( visite terrain et audit documentaire)		



# BULLETIN D'INSCRIPTION

**Nom :**

**Prénom :**

**Tel :**

**Adresse :**

**Commune :**

intitulé de la formation	durée (jrs)	montant à régler

Nb de **jours** de formation ..... X 15 € ht = ..... € HT

TVA (20%) ..... €

Prélèvement OU Je joins un chèque de ..... € TTC

*Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous afin que nous puissions adapter l'accessibilité de la formation*

## MODALITES D'INSCRIPTION & CONTACT :

Merci de vous inscrire par mail ([contact@upf64.fr](mailto:contact@upf64.fr)) ou par téléphone au 05 59 30 80 56 ou en renvoyant ce bulletin et le règlement par courrier, avant le 15 **Septembre 2021** à :

Union des Producteurs Fermiers 64,  
Maison de l'agriculture,  
124 bd Tourasse,  
64000 PAU

tel : 05 59 30 80 56  
[contact@upf64.fr](mailto:contact@upf64.fr)  
[www.upf64.fr](http://www.upf64.fr)

**98% DE SATISFACTION EN  
2020 !**



Ces conditions s'appliquent pour toutes formations dispensées par l'UPF64.

1. Objet et champ d'intervention d'UPF64 :

Ces conditions générales s'appliquent aux formations dispensées par l'UPF64 auprès des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles assujettis à la contribution formation en vertu des articles 6353-1 et suivants du Code du travail et effectivement à jour de leur contribution ou considérés comme tels par le Conseil d'administration du Vivéa.

2. Définition des intervenants :

Dans le cadre des formations dispensées par UPF64, les différents intervenants sont :

- le dispensateur UPF64 : organisme de formation dont les prestations de formation sont financées ou cofinancées par VIVEA
- le stagiaire : personne physique bénéficiant des prestations de formation du dispensateur.
- L'intervenant : personne physique en charge de l'animation de la formation
- Le responsable de formation : personne physique salariée de l'UPF 64 responsable de la formation

3. Nature et caractéristiques des actions de formation :

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme pré-établi, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

4. Prix et Modalités de prise en charge d'un stagiaire pour participer à une formation :

Le coût des formations est de 18€ TTC par jour pour les contributeurs éligibles VIVEA. L'UPF 64 est soumis aux conditions exigées par VIVEA qui participe exclusivement à la prise en charge des prestations pédagogiques pour les stagiaires éligibles à son financement dans les conditions suivantes :

- Etre ressortissant de VIVEA, c'est à dire régler une contribution formation annuelle à VIVEA collectée par la MSA
- Etre à jour de sa contribution formation auprès de la MSA,
- Etre en activité professionnelle.
- un stagiaire est éligible s'il a suivi au moins 7 heures de formation ;

Les personnes qui ne sont pas ressortissantes de VIVEA doivent s'acquitter du montant de prise en charge des frais pédagogiques (variable selon les formations)

5. Diffusion de l'offre de formation :

L'UPF64 diffuse l'offre à ses adhérents et à des prescripteurs. Le contenu de l'offre de formation détaille le titre de la formation, les objectifs pédagogiques, le contenu, le nom et les compétences du formateur, le public visé, le nom du responsable de stage.

6. Inscription des stagiaires et Démarrage d'une formation

UPF64 centralise les inscriptions stagiaires,

si il y a moins de 5 inscrits, l'UPF avertit le stagiaire que la formation est annulée et les frais d'inscription sont remboursés

- entre 5 et 15 stagiaires inscrits, l'UPF confirme aux stagiaires la tenue de la formation au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- si formation déjà complète, l'UPF avertit le stagiaire qu'il est en liste d'attente et qu'il sera repositionné sur une 2<sup>ème</sup> session.

En cas d'annulation de la formation par le dispensateur, l'UPF s'engage à prévenir les stagiaires au moins 3 jours avant le début de la formation. En cas d'absence du stagiaire sans justification valable, les frais d'inscription de 18€ par jour ne sont pas remboursés.

7. Déroulement de la formation :

Le stagiaire s'engage à :

- S'acquitter du paiement des 18€ par jour de formation
- être présent au démarrage de la formation (ou bien s'engage à annuler au minimum 24h avant)
- remplir la « fiche individuelle d'inscription du contributeur » renseignée et signée par le stagiaire de VIVEA et non raturée. Il s'agit d'un contrat de subrogation permettant le règlement de la formation directement à l'Organisme de formation. Elles doivent comporter les références exactes de l'action inscrites sur le contrat de prestation (DDS). Ces documents sont à disposition sur le site VIVEA pour chaque formation et chaque stagiaire inscrit ;
- Signer la feuille d'émargement, séance par séance (matin, après-midi, soirée) et mentionnant l'intitulé de l'action de formation (référence VIVEA et titre figurants sur le contrat de prestation), les dates de réalisation de la formation, les horaires des séances, les noms et prénoms, nom et adresse de l'organisme. Cette feuille d'émargement devra permettre une lisibilité précise du temps de présence imparti à chacun.
- Remplir une fiche de satisfaction à l'issue de la formation.

8. Documents de fin de formation

L'UPF64 s'engage à envoyer à chaque stagiaire une attestation de présence à la formation pour laquelle il a émargé.

9. Utilisation de la documentation

Les documents remis aux stagiaires sont soumis à la loi sur la propriété intellectuelle. Elle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droits. Seul le stagiaire peut donc utiliser ces informations. Pour toute utilisation autre, une demande écrite doit parvenir à l'UPF64. Toute utilisation abusive de cette documentation pourra être poursuivie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

10. Loi « informatique et libertés »

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le stagiaire à l'UPF en application et dans l'exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'UPF pour les besoins des dites formations. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le stagiaire peut écrire à l'UPF64 pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'UPF64

11. Litiges

En cas de litige, les parties concernées tenteront de régler le problème à l'amiable avant d'avoir recours à la justice. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence au tribunal administratif de Pau.

